

Revue de presse

Période du 12 au 20 mars 2026

L'ACTUALITE INTERNATIONALE

CONSEIL INTERNATIONAL DES NORMES POUR LE SECTEUR PUBLIC (IPSASB)

L'IPSASB publie sa Newsletter de mars 2026

Dans son eNews, l'IPSASB revient notamment sur la première réunion de son conseil d'administration en 2026, qui s'est tenue du 10 au 13 mars à Toronto, Canada. L'IPSASB a approuvé trois exposés-sondages, l'un visant à soutenir des rapports financiers plus clairs et ciblés en aidant les entités à appliquer les principes de matérialité lors de la préparation des états financiers, les deux autres proposant des clarifications des exigences existantes et destinées à soutenir l'application cohérente des normes IPSAS entre juridictions (*améliorations des normes comptables IPSAS – Volume 10*, et *Définition d'une exploitation et reconnaissance des passifs acquis et contingents*, Amendements à l'IPSAS 40), ainsi qu'un document de consultation sur la *Présentation des états financiers* ; ces quatre projets offriront aux parties prenantes l'opportunité de partager des retours sur des propositions visant à améliorer le reporting financier du secteur public à l'échelle mondiale. Ils devraient être publiés au 2^{ème} trimestre 2026.

Pour en savoir plus [cliquez ici](#)

IPSASB – Communiqué de presse – 17 mars 2026

CONFEDERATION OF ASIAN AND PACIFIC ACCOUNTANTS (CAPA)

La CAPA publie son guide « Succès et durabilité des OPC »

La pérennité des OPC (Organisations Professionnelles de Comptabilité) est fondamentale pour l'intégrité, la pertinence et la solidité à long terme de la profession comptable elle-même. Approuvée par l'FAC et développée avec les contributions d'experts mondiaux, cette nouvelle publication de la CAPA reflète un engagement collectif à renforcer la profession à l'échelle mondiale. S'appuyant sur le [Modèle™ de Maturité établi par la CAPA pour le développement des OPC](#), le [guide « Succès et durabilité des OPC »](#) offre une perspective prospective permettant aux organisations d'évaluer non seulement leur force opérationnelle, mais aussi leur volonté de rester pertinentes, résilientes et respectées dans les années à venir. Le guide propose un cadre pratique construit autour de huit facteurs clés regroupés en trois catégories :

- *Les bases* : reconnaissance, valeur pour les membres et sécurité financière
- *Les facteurs de différence* : innovation, relations et qualité
- *Les facteurs non négociables* : pertinence et réputation

Pour en savoir plus [cliquez ici](#)

CAPA – Communiqué de presse – 13 mars 2026

COMMISSION EUROPEENNE

La Commission Européenne publie un rapport sur la résilience du secteur financier européen

La Commission européenne a publié un [rapport sur la résilience du secteur financier européen](#) face à d'éventuelles perturbations. Cette évaluation, qui fait partie de la stratégie globale de [l'Union de préparation](#) de l'Union Européenne (UE), confirme que le système financier européen est bien équipé pour continuer à fournir des services essentiels dans un large éventail de scénarios défavorables, notamment les tensions géopolitiques, les incidents cybernétiques, les risques naturels et d'autres perturbations majeures.

Le rapport montre que le secteur financier européen bénéficie d'un cadre solide et multi-niveaux de préparation, fondé sur une combinaison de législations européennes solides, d'exigences de gouvernance strictes et d'une coordination efficace entre les États membres, les autorités et les secteurs.

Le rapport met en lumière le rôle de la législation européenne sur les services financiers, y compris la banque, l'assurance, les infrastructures de marché et les cadres de gestion des actifs, pour garantir que les institutions financières et les infrastructures puissent résister à de graves chocs et continuer à fonctionner. En particulier, la [loi sur la résilience opérationnelle numérique \(Digital Operational Resilience, DORA\)](#) offre un cadre harmonisé à l'échelle de l'UE pour gérer les risques technologiques (Information and Communication Technology - ICT) et cyber dans le secteur financier. Ces dernières années, la résilience du secteur financier européen a été mise à l'épreuve – avec succès – par de nombreux événements, notamment la pandémie de COVID-19, la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine, la pression financière aux États-Unis et en Suisse, les cyberattaques et d'autres incidents hybrides. Au cours de ces crises, le secteur financier européen a fait preuve de robustesse et les autorités – tant au niveau de l'UE que des nations – ont agi rapidement et efficacement.

[Pour en savoir plus cliquez ici](#)

Finance news hub – 13 mars 2026

ANTI-MONEY LAUNDERING AUTHORITY (AMLA)

L'AMLA organise une audience publique sur les projets de RTS sur lesquels elle consulte actuellement

L'Autorité Européenne de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme organise un webinaire le 24 mars 2026, en deux sessions, sur ses projets de normes techniques réglementaires (Regulatory Technical Standards - RTS) suivants :

- ✓ RTS élaboré en vertu de l'article 19(9) du Règlement (UE) 2024/1624, établissant des critères pour identifier les relations commerciales, les transactions occasionnelles et liées ainsi que des seuils plus bas.
- ✓ RTS élaboré en vertu de l'article 28(1) du Règlement (UE) 2024/1624, précisant comment les entités obligées doivent appliquer en pratique les exigences de diligence raisonnable des clients, y compris les informations et documents à collecter.

L'inscription au webinaire est ouverte à tous. La date limite pour répondre aux deux consultations est le 8 mai 2026.

[Pour en savoir plus cliquez ici](#)

AMLA – mars 2026

Dans sa Newsletter *Tax Policy Update*, ACE revient sur les faits marquants suivants :

- ✓ La Commission européenne (CE) lance une consultation sur les options politiques et les mesures potentielles qu'elle envisage pour réduire les charges administratives des contribuables grâce à sa proposition omnibus fiscal, attendue pour l'été. Par exemple, la CE étudie des moyens de résoudre les doublons possibles entre le Pilier 2 et les règles CFC d'ATAD, et examine les règles de limitation des intérêts d'ATAD pour potentiellement répondre aux changements économiques liés à la hausse des taux d'intérêt et à l'inflation. D'autres mesures sont également à l'étude, notamment dans d'autres lois telles que les directives sur les intérêts et redevances (Interest and Royalties), les directives Parent-Filiales et les Mécanismes de résolution des litiges fiscaux.
- ✓ Les ministres des finances de l'UE modifient la liste des juridictions non coopératives : sont retirés de l'annexe I (liste des juridictions non coopératives) les Fidji, les Samoa et Trinité-et-Tobago après avoir réussi à corriger des lacunes durables et sont ajoutés le Vietnam et les îles Turques-et-Caïques en raison du non-respect des normes internationales convenues en matière de transparence fiscale et de fiscalité équitable. Suite à ces changements, la liste des juridictions non coopératives comprend 10 territoires : Samoa américaines, Anguilla, Guam, Palaos, Panama, la Fédération de Russie, Îles Turques-et-Caïques, Îles Vierges américaines, Vanuatu et Vietnam. De plus, des modifications ont également été apportées au document d'état de jeu (Annexe II), qui reflète la coopération continue de l'UE avec ses partenaires internationaux et liste les engagements en cours. Antigua-et-Barbuda et les Seychelles sont retirées de l'annexe II après avoir pris les mesures nécessaires pour garantir le respect de la norme internationale d'échange d'informations. Compte tenu des mesures déjà prises, Brunei Darussalam s'est vu accorder un délai supplémentaire pour tenir son engagement à modifier son régime fiscal préférentiel nuisible. La liste de l'UE est mise à jour deux fois par an, afin de refléter les changements dans les politiques fiscales et les niveaux de coopération des juridictions.

Pour en savoir plus [cliquez ici](#)

Accountancy Europe répond à la consultation de l'AMLA sur son projet de norme technique réglementaire concernant les sanctions pécuniaires

ACE a soumis ses retours et recommandations à l'AMLA en réponse à la consultation publique sur le projet de normes techniques réglementaires (Regulatory Technical Standards - RTS) concernant les sanctions pécuniaires, les mesures administratives et les paiements périodiques de pénalités en vertu de l'article 53(10) de la directive (UE) 2024/1640, la première de trois consultations lancées par l'AMLA conformément au calendrier fixé par la Commission Européenne.

ACE soutient l'objectif du cadre de l'UE d'harmoniser les sanctions et les mesures administratives dans le domaine de la LBC/CFT à l'échelle de l'UE. Cependant, le projet de RTS, initialement conçu pour les institutions financières, ne reflète pas pleinement les profils de risque et les réalités opérationnelles des pratiques comptables. L'absence d'indicateurs sectoriels, des définitions floues et des critères trop larges pourraient conduire à des interprétations divergentes, des sanctions disproportionnées et une incertitude juridique.

ACE encourage l'AMLA à s'engager activement avec les parties prenantes non financières afin de mieux comprendre leurs réalités opérationnelles. Un dialogue précoce et structuré, et un retour d'information concret, seront garants de normes proportionnées et alignées sur les pratiques concrètes dans le secteur non financier

Pour en savoir plus [cliquez ici](#)

Accountancy Europe met en ligne deux documents sur l'impact de la 6^{ème} Directive LBC-FT

ACE a publié une [nouvelle fiche d'information sur la 6e Directive anti-blanchiment \(6AMLD\)](#), mettant en lumière les éléments clés de la [Directive \(EU\) 2024/1640](#) les plus pertinents pour les comptables, auditeurs et conseillers fiscaux. Bien que la directive soit formellement adressée aux États membres de l'UE, aux superviseurs nationaux et aux cellules de renseignement financier (CRF – TRACFIN en France), elle influencera de manière significative la manière dont les obligations en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC-FT) sont supervisées, interprétées et appliquées dans la pratique de la profession comptable.

5 façons dont la 6AMLD impactera les comptables et les auditeurs en pratique

Pour compléter la fiche d'information, ACE a également publié un document pratique intitulé [« 5 façons dont la 6AMLD impactera les comptables et les auditeurs »](#), qui traduit les réformes de supervision et institutionnelles introduites par la directive en perspectives claires et pratiques pour les cabinets. Le document se concentre sur la manière dont un renforcement de la supervision, des inspections renforcées, des flux d'informations améliorés entre les autorités, l'évolution des attentes en matière de reporting et le renforcement des cadres d'application affecteront les activités quotidiennes des professionnels de la comptabilité et de l'audit.

Réforme de la LBC-FT dans l'UE : un nouveau cadre

La publication de ces ressources fait suite à l'adoption en mai 2024 du paquet législatif européen de lutte anti-blanchiment, un ensemble complet de mesures qui comprend la 6^{ème} Directive AML, le [Règlement](#) anti-blanchiment (AMLR) et le [Règlement](#) créant l'Autorité Européenne de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (Anti-Money Laundering Authority, AMLA). Dans ce cadre, les comptables, auditeurs et conseillers fiscaux jouent un rôle essentiel dans la protection de l'intégrité du système financier et des citoyens contre la criminalité financière. Alors que l'AMLR introduit des obligations harmonisées pour les assujettis de l'UE, y compris la profession comptable, la 6AMLD se concentre sur la manière dont ces règles seront supervisées et appliquées par les autorités nationales.

Supervision, responsabilité et surveillance transfrontalière

La 6AMLD définit les pouvoirs et responsabilités des superviseurs nationaux, y compris leur capacité à inspecter les systèmes de conformité, évaluer l'exposition aux risques, examiner les contrôles internes et appliquer des sanctions lorsque cela est nécessaire. Ces fonctions de supervision influencent inévitablement la manière dont la profession comptable doit remplir ses obligations, notamment dans des domaines tels que l'évaluation des risques, la gouvernance interne et les déclarations de soupçon.

La 6AMLD introduit également de nouvelles dispositions relatives aux organes d'autorégulation (self-regulatory bodies). Les États membres doivent veiller à ce que ces organisations soient soumises à la surveillance d'une autorité publique, renforçant ainsi la responsabilité et la cohérence dans la supervision de la lutte anti-blanchiment.

Une autre caractéristique importante de la 6^{ème} Directive est la création de nouveaux dispositifs de supervision pour les entreprises opérant au-delà des frontières. Les superviseurs nationaux devront créer des collèges de supervision LBC-FT lorsque des entités non financières, y compris des cabinets comptables, d'audit ou de conseil fiscal, opèrent dans plusieurs États membres. Ces collèges faciliteront la coopération entre superviseurs, coordonneront les activités de supervision et favoriseront une application cohérente des obligations LBC dans toute l'UE.

Pour en savoir plus [cliquez ici](#)

Accountancy Europe publie sa Newsletter consacrée aux PME de mars 2026

Dans sa Newsletter *SME Update*, ACE revient sur les faits marquants suivants :

- ✓ La Commission européenne (CE) a publié sa dernière enquête annuelle sur l'accès au financement des entreprises (SAFE). En 2025, les principaux défis pour les PME étaient :
 - disposer de personnel qualifié (24 % des répondants),
 - trouver des clients (18 %),
 - les coûts de production ou de main-d'œuvre (15 %) et de régulation (13 %),
 - Seuls 7 % des répondants citent l'accès au financement comme un défi majeur.
- ✓ La CE a présenté le 18 mars sa proposition pour *EU Inc.*, un nouvel ensemble unique de règles d'entreprise, constituant la pierre angulaire et le point de départ du 28^{ème} régime de l'UE. Ce cadre corporatif européen optionnel, numérique par défaut, vise à faciliter la création, l'exploitation et la croissance des entreprises dans toute l'UE, les incitant ainsi à rester en Europe. Le paquet de mesures proposé comprend le [règlement principal](#), une [annexe](#) énonçant les modèles/exigences minimales pour les statuts, une [recommandation](#) pour la définition des start-ups innovantes et des scaleups, ainsi qu'une [communication](#) générale décrivant la proposition et expliquant ses choix politiques.

Les principales caractéristiques de la proposition de l'UE inc. incluent les éléments suivants :

- les fondateurs et les entreprises pourront fonder une société de l'UE Inc. en moins de 48 heures, pour moins de 100 euros et sans exigence minimale de capital social ;
 - Les entreprises de l'UE Inc. n'auront besoin de soumettre leurs informations d'entreprise qu'une seule fois, via une interface au niveau de l'UE reliant les registres nationaux des entreprises. Dans une seconde étape, la CE établira un nouveau registre central de l'UE. Les entreprises de l'UE Inc. obtiendront leur identification fiscale et leurs numéros de TVA sans avoir à soumettre à nouveau les documents ;
 - Les processus d'entreprise seront numériques par défaut tout au long du cycle de vie d'une entreprise ;
 - Les entreprises de l'UE Inc. auront accès à des procédures de liquidation entièrement numériques. Les start-ups innovantes auront accès à des procédures d'insolvabilité simplifiées pour faciliter la clôture des opérations ;
 - La proposition supprimera les formalités en personne, fournira des procédures numériques pour le financement de l'activité et simplifiera le transfert des actions. Il n'y aura plus d'implication obligatoire des intermédiaires pour les transferts d'actions et les procédures de liquidation. La proposition permettra également aux États membres de donner aux sociétés de l'UE Inc. l'accès à la bourse ;
- ✓ Le Parlement européen adopte sa position sur les petites entreprises de taille moyenne et l'accord final sur la réforme du droit de l'insolvabilité

Pour en savoir plus [cliquez ici](#)

ACE - Communiqués de presse – 16 et 20 mars 2026